

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je signalerai au groupe mentionné que les collègues du député et de nombreux autres Canadiens s'inquiètent du taux d'inflation au Canada et que dans le cadre du programme anti-inflation, le taux d'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral devrait être réduit progressivement. Avant-hier, mon collègue, le président du Conseil du Trésor, déposait les prévisions budgétaires et je crois que le député de Vegreville conviendra que nous devons réduire les dépenses fédérales. De fait, il n'a guère été facile d'arriver à cette conclusion et de faire un choix, mais dans ce domaine comme dans de nombreux autres, le gouvernement fédéral ne pourra pas aider les municipalités comme il avait espéré le faire auparavant.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je rappellerai au ministre que lorsque cette promesse a été faite en 1974, le taux d'inflation était considérablement plus élevé que maintenant; à cette époque, ce taux était supérieur à 10 p. 100, mais cet élément n'entrait pas en ligne de compte dans la promesse faite par le premier ministre. Comme le collègue du ministre qui est chargé de l'habitation et des affaires urbaines est maintenant à Edmonton afin d'essayer d'obtenir l'accord des provinces et des municipalités pour reprendre les entretiens tripartites sur les nouvelles politiques, et comme la situation est urgente, le ministre compte-t-il prendre des mesures pour aider les municipalités et les régions urbaines, qui comptent 75 p. 100 de la population du pays, à faire face à cette croissance démographique?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première observation du député, je lui rappelle, d'abord, que le taux d'inflation a réellement baissé, en partie suite à la décision prise par le gouvernement d'exercer ce genre de restriction économique. L'ordre des priorités du député m'étonne: il préférerait un taux d'inflation de 11 p. 100 et une augmentation des dépenses du gouvernement.

M. McGrath: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est précisément parce que le taux d'inflation a baissé que le ministre devrait remplir la promesse formelle qu'il a faite en 1974. Vu les études et les prévisions qui en découlent, ordonnées par son collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui prétend qu'au tournant du siècle, la moitié de la population canadienne vivra dans trois grandes régions métropolitaines, ce qui accroîtra les pressions sur les services urbains de transport et, vu que l'épargne en énergie est estimée à un montant aussi élevé que 5 milliards de dollars au cours de 25 prochaines années, à condition d'accroître la capacité de nos transports urbains, le ministre voudrait-il jeter un coup d'œil sur les études effectuées en ce moment sous la direction de ses collègues le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et le ministre de l'Énergie, et voir à élaborer de concert avec eux, un programme à frais partagés permettant

[M. McGrath.]

de résoudre le grave problème qui se pose dans nos villes et nos provinces?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous allons examiner aujourd'hui une disposition relative à l'ancien programme de frais partagés qui nous permettait, dans le cadre des priorités de notre gouvernement, de transférer des points fiscaux et une certaine responsabilité fiscale aux gouvernements provinciaux afin de les aider à acquitter le coût des programmes provinciaux, et notamment des programmes relatifs au transport en commun dans les villes. C'est en ce sens que nous mettons d'importants points d'impôt à la disposition des provinces. Dans ma province d'origine, telle a été l'obligation de la province d'Ontario, et dans ces conditions, nous trouvons raisonnable que les provinces continuent comme elles l'on fait dans le passé à contribuer au développement du transport en commun.

En ce qui concerne le transport, j'en reviens à mon observation initiale pour dire que nous sommes en train de réduire la part du produit national brut que se taille le gouvernement fédéral, ce qui entraîne certes inévitablement une réduction des principaux programmes de dépenses.

LES MOTIFS DE LA PRIORITÉ ACCORDÉE À LA CONSTRUCTION D'AÉROPORTS DE PRÉFÉRENCE AU TRANSPORT URBAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances et concerne les priorités. Étant donné que le gouvernement fédéral a investi des sommes massives à même les deniers publics pour des installations et des projets de transport aérien, comme l'éléphant blanc à Mirabel et le projet mort-né de Pickering, qui desserviront au plus 10 p. 100 de la population canadienne, le ministre pourrait-il indiquer pourquoi on a accordé la priorité à ces projets qui ont supposément contraint le ministre à annoncer hier qu'il ne restait plus d'argent à investir dans le transport urbain, qui pourrait desservir 75 p. 100 de la population canadienne.

● (1130)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question des transports aériens relève du gouvernement fédéral. Certains députés ont fait allusion à Pickering. Il se peut très bien qu'il faille un jour construire de nouvelles installations dans ma circonscription en raison de l'intensité de la circulation sur le terrain de l'aéroport de Malton et aux environs. C'est pourquoi je cautionne sans réserve les initiatives prises par le ministre des Transports et ses prédécesseurs afin d'améliorer la liaison avec le centre-ville de Toronto; c'est donc de bonne grâce que j'approuve la décision d'acheter des terrains pour le futur aéroport de Pickering. J'espère que le gouvernement provincial se rendra compte en temps opportun que la région devra affronter certains problèmes de transports, aériens ou autres, si l'on ne fait rien dans ce domaine.